

BON À SAVOIR

N° 001/FEVRIER 2018-MAGAZINE D'INFORMATIONS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DU CRESPOD



L'appui déterminant de **SANRU asbl
dans le plaidoyer pour
lutter contre les violences
faites à la femme et le VIH**

SOMMAIRE

P.8 La lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre (VSBG) est une affaire de tous

L'interpellation de SANRU Asbl est directement faite à l'endroit de plusieurs acteurs de divers domaines d'activités de la société congolaise à propos des VSBG

P.10 SANRU Asbl dit non au mariage précoce et aux coutumes avilissantes

L'ex-province du Kasai-Occidental donne le ton en votant un Edit qui met fin aux pratiques et autres moeurs avilissantes tendant à dévaloriser la femme.

P.11 Une justice à deux vitesses; un risque probant qui favorise les auteurs des VSBG

Les auteurs des violences sexuelles et basées sur le Genre ne sont pas du tout inquiétés lorsque la justice, censée réprimer de tels actes, les couvre en se cachant derrière leurs titres ou fonctions occupés dans l'Administration publique.

P.12 SANRU Asbl met la presse congolaise devant ses responsabilités

Serait-on en mesure d'affirmer que la presse congolaise participe à la promotion des VSBG en RD Congo? En tout cas, les multiples réponses à cet état des choses en disent long sur la diffusion de plusieurs oeuvres d'esprit faisant l'apologie des VSBG.



P.8



P.13

EDITION SPECIALE



BON À SAVOIR

MAGAZINE D'INFORMATIONS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DU CRESPOD

Directeur Général

Pr Barthelemy Kalambayi Banza

Directeur de la Publication et de la Rédaction

Bally Kabala

Directeur Administratif et Financier

Jeannot Ngambua

Design et mise en page

Cedrick Besola

Dépôt Légal

N° ST 3.01609-57295

2 Av. LOMANDE, Q/ BASOKO

Réf. Rond-Point SAFRICAS

Kinshasa/NGALIEMA

La lutte contre les violences sexuelles; comment en est- on arrivé là?



Pr Barthélemy
Kalambayi
Banza

Durant trois décennies, après la création des Nations - Unies, le travail le plus ardent de cette Institution, en rapport avec le statut de la Femme, était principalement consacré à la codification des droits juridiques et civils des femmes et à la collecte d'informations sur le statut des femmes dans le monde. De ces travaux, quatre conférences mondiales de la lutte en faveur de l'égalité entre les sexes furent tenues dont notamment celle tenue en 1975 au Mexique.

Et, durant cette première année de la Conférence au Mexique (1975) sur le statut de la Femme, trois objectifs-clés avaient été identifiés et devaient servir de base pour tous travaux relatifs aux droits juridiques et civils des femmes réalisés par les Nations-Unies. Il s'agit, comme on le voit, de l'égalité complète entre les hommes et les femmes, l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, l'intégration et la pleine participation des femmes au développement et la contribution de plus en plus importante des femmes au renforcement de la paix internationale.

La prise de conscience des dégâts causés par les inégalités et les disparités entre les sexes a amené les Etats membres des Nations-Unies à réfléchir sur les voies et moyens en vue d'éradiquer ce phénomène. D'où l'élaboration et l'adoption en décembre 1979 de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimina-

tion à l'Égard des Femmes (CEDEF). Pour renforcer la prise de conscience des dégâts évoqués ci-haut, il a été intégré de manière implicite à la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), plus particulièrement dans les objectifs 2 et 3, l'amélioration du statut de la femme :

Pour rappel, l'objectif 2 des OMD visait à "Assurer l'Éducation Primaire pour Tous" (cible 3). Ainsi, à l'approche de l'horizon 2015, «Donner» à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires."

La prise de conscience des dégâts causés par les inégalités et les disparités entre les sexes a amené les Etats membres des Nations-Unies à réfléchir sur les voies et moyens en vue d'éradiquer ce phénomène

L'objectif 3 des OMD cherche à "Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes" (cible 4); "Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire à l'horizon 2015, si possible et à tous les niveaux de l'enseignement toujours en 2015 au plus tard".

Après lecture du rapport d'évaluation du Plan d'Actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement « CIPD » au Caire en 1994 (Kalambayi 2012) a constaté, pour le compte de

la RD Congo plus précisément dans le chef du Gouvernement congolais, la volonté politique d'améliorer le statut et la condition de la Femme ainsi que ceux de la jeune fille.

Sur le plan juridique, en plus de la Constitution qui prône la parité entre les hommes et les femmes, il convient d'indiquer que la RD Congo a, non seulement, ratifié plusieurs instruments internationaux (tels que la CEDEF en octobre 1985, les OMD en 2000 et les ODD en 2015), mais elle a également élaboré et/ou promulgué plusieurs autres textes légaux ou non en rapport avec la promotion de la femme. C'est le cas, notamment du Document de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRN Nouvelle Génération), Document de Stratégie Nationale de la Participation politique des femmes à la gouvernance démocratique, Document de Stratégie Nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre et le Document de stratégie nationale de communication pour le Changement des comportements en vue de lutter contre les violences sexuelles et basées sur le Genre.

Les quatre lois qui sont déjà disponibles dans ce secteur, outre la Constitution, en témoignent■■■

■ ■ ■ Ces instruments juridiques ont permis de baliser la voie de l'égalité entre les sexes dans la mesure où ils rencontrent un bon nombre de domaines prioritaires de la CIPD, des OMD et des ODD

Malgré cela, et dans les faits, le chemin à parcourir dans ce secteur est encore très long.

Au-delà des aspects juridiques ou normatifs, l'Etat congolais s'est, par ailleurs, fortement investi dans la lutte contre les violences sexuelles.

Cette lutte a été motivée par l'importance des viols qui étaient commis sur les femmes et les jeunes par les hommes en armes dans les zones de

l'Est de la RDC. En effet, les provinces de l'Est de la RD Congo, particulièrement le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Maniema ont connu, depuis le milieu des années 1990, des guerres récurrentes. Outre les viols et autres formes des violences sexuelles, les populations de ces provinces ont été directement ou indirectement touchées par d'énormes atrocités. On citera, par exemple, les décès des membres de familles, les blessures, les pertes de biens, les déplacements massifs des populations, etc. Ces guerres avaient également occasionné des destructions des infrastructures socio-économiques fragilisant ainsi la stabilité socio-économique et aggravant la vulnérabilité des résidents comme des

immigrés (populations déplacées).

Ainsi, la lutte contre cette insécurité et la recherche de la paix dans les zones en guerre à l'Est de la RD Congo ont conduit le Gouvernement congolais à élaborer un Programme d'activités dénommé STAREC pour la stabilisation de l'Est de ce pays. Ce programme a été soutenu par la Communauté internationale grâce à la Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation pour l'Est de la RD Congo en appui au programme gouvernemental de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC). ■



DEBORAH

BANDE DESINEE DU CRESPOD

Une nouvelle éducation par la bande dessinée pour le changement des comportements

Disponible



Au Restaurant DEBORAH

2 Av. LOMANDE, Q/ BASOKO

Réf. Rond-Point SAFRICAS Kinshasa/NGALIEMA

Tél. (+243) 82 167 50 37 / 89 89 43 225

Le viol; la forme la plus répandue des VSG en RD Congo

LA Division urbaine du Genre pour la ville de Kinshasa a organisé avec l'appui financier de Soins de santé primaires en milieu rural (SANRU Asbl) plusieurs séances de plaidoyer sur les violences sexuelles et basées sur le Genre en direction de décideurs, des autorités et des leaders communautaires. Ce plaidoyer, qui s'inscrit dans la droite ligne de la campagne dénommée "seize jours d'activisme", a lieu chaque année entre le 24 novembre et le 10 décembre.

naissant, de ce fait, que "jadis, la lutte contre ce fléau était focalisée uniquement sur le viol". Lorsqu'il se réfère à la loi sur les violences sexuelles, il admet tout de même que "plus de dix ans après la promulgation de ladite loi, " d'autres formes de violences basées sur le Genre (VSBG) persistent toujours en RD Congo. Ce qui sous-entend également que "le viol demeure le type de VSG le plus remarqué en RD Congo". Sa proportion varie de 45% à 100% dans toutes les provinces de l'étude commanditée par l'UNPFA. Dans la

âgés de 60 ans et plus. Après analyse, l'on est parvenu à établir que les victimes des VBG sont pour la plupart des célibataires (63%). Les survivants mariés sont dans les provinces de Lualaba (53.6%) et du Sud-Kivu (43%). La majorité des personnes agressées sont des résidents dans leurs provinces (85%). Les survivants réfugiés ou demandeurs d'asile sont signalés dans la province du Bas-Uélé (26%) contre 30 % des déplacés internes dans les provinces de Lualaba (30%), du Tanganyika (30%) et du Sud-Kivu (26%).



des artiste comédiens invités aux séances de plaidoyer

Au cours de ces séances de plaidoyer, Pr Barthélemy Kalambayi Banza a laissé entendre, à l'intention de nombreux invités, que les violences et basées sur le Genre (VBG) était une réalité sociologique qui est très nuisible aux individus, aux communautés et au pays. Leur éradication constitue la priorité de l'Etat congolais. Partant de cette réalité, l'intervenant du jour a, par la même occasion, invité les partenaires à améliorer principalement la qualité de vie des Congolais. Recon-

province du Kwango, par exemple, le viol est le seul type de VBG qui a été renseigné. D'où la nécessité d'améliorer la collecte des données. Dans cette province, les principaux survivants sont des filles (98%) dont la moitié est âgée de moins de 18 ans (53%). Ces filles de plus en plus jeunes (moins de 12 ans) sont signalées comme étant les principaux survivants dans le Haut-Katanga (24%) et à Kinshasa (20%). Au Kongo-Central, par contre, 80% des survivants sont

Mais, du point de vue du niveau d'instruction, la majorité des survivants sont de niveau primaire et plus (73%). Par ailleurs, les agriculteurs sont nombreux parmi les survivants, outre les élèves. Ceux-ci sont principalement dénombrés dans les provinces du Haut-Uélé, du Haut-Katanga, Kinshasa, du Kongo-Central et de l'Ituri.

En ce qui concerne les auteurs, la majorité des présumés auteurs sont des civils (82%).

Une éskisse des matières cibles exposées au plaidoyer sur les VSBG



AUX CHEFS DES CONFESSIONS RELIGIEUSES :

«La lutte contre les VSBG est une affaire de tous...»

La salle de réunions Mak N'Labu du SANRU Asbl avait servi de cadre aux séances de plaidoyer organisées (du 19 au 23 décembre 2017 dernier) à l'intention des responsables des confessions religieuses de la ville de Kinshasa. Ce plaidoyer, mené à l'occasion des seize jours d'activisme, visait l'implication des églises locales dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre (VSBG) perpétrées sur les femmes et la jeune fille. Aussi, cette campagne, qui venait à point nommé, avait attiré, certes, l'attention des autorités des confessions religieuses sur la vulnérabilité des femmes à cause des VSBG et leur exposition au risque d'infection à VIH.



Mmes Liliane Musau (SANRU) et Philomène Mboyo de la Division du Genre / Kinshasa

Des églises locales congolaises non épargnées par les VSBG



Quelques représentants des églises de réveil de Kinshasa

Les confessions religieuses sont des institutions qui jouent un rôle non négligeable dans la socialisation de la population congolaise. Malgré cette position de choix qu'elles occupent dans la société congolaise, ces églises demeurent au contraire les lieux par excellence de persistance des anciennes «valeurs» ethniques. Elles sont également des lieux où se développent de nouveaux comportements qui sont parfois opposés à ceux induits par les valeurs éthiques. Tout aussi vrai, certaines normes issues des enseignements de quelques églises perpétuent, comme on le voit, les inégalités basées sur le Genre.

Tout comme elles favorisent les VSBG. Face à cette situation plus ou moins dramatique, les chefs des confessions religieuses ont été invités, lors du plaidoyer, à briser

les tabous qui influent encore sur les différents messages transmis à leurs fidèles. Avec l'organisation de ce plaidoyer, les responsables des confessions religieuses sont

Les églises sont également les lieux où se développent de nouveaux comportements qui sont parfois opposés à ceux induits par les valeurs éthiques.

désormais appelés à vulgariser des messages qui ont une certaine incidence sur le changement des comportements au sein des couples. « La lutte contre les VSBG et le VIH est une affaire de tous.

C'est encore pour cette raison que les responsables des églises locales

ont été également initiés à véhiculer les messages nouveaux allant dans le sens d'inciter les fidèles à l'abstinence sexuelle (cas d'infidélité dans les couples) et à l'utilisation des condoms si ces derniers arrivent à tricher hors de leurs unions. « Faut-il sauver des vies des fidèles ou regretter leur mort suite à la contamination au VIH », ne cessait de s'interroger Pr Kalam-bayi Banza devant les responsables des dites églises.

Suite à ce plaidoyer, les responsables religieux peuvent désormais axer leurs enseignements sur l'amour du prochain (du partenaire ou conjoint) et sur la valorisation du statut de la femme, induire la réduction sensible de l'incidence des violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Une justice à deux vitesses; un risque probant qui favorise les auteurs des VSBG

LES décideurs du ministère de la Justice et ceux du ministère de la Jeunesse ont été, à leur tour, sensibilisés sur la prise en charge des victimes des violences sexuelles au cours d'un autre plaidoyer mené auprès de plusieurs personnalités de ce secteur de la vie sur les VSBG. D'entrée de jeu, Pr Barthelemy Kalambayi Banza, Directeur du Centre de renforcement des capacités et d'études sur la santé, la population et le développement (CRESPOD), a souligné, de manière prompte, l'urgence qui s'impose actuellement dans le but de solliciter l'implication de plusieurs responsables dans la façon d'administrer la justice et de rendre les jugements dans ce secteur sensible de notre société. A son avis, l'Expert du Genre et des violences sexuelles, qui s'appuyait sur plusieurs rapports et données, note que « bon nombre de rapports scientifiques et ceux des partenaires au développement font état de dysfonctionnement de certains services de l'Etat censés assurer la prise en charge judiciaire des victimes des VSBG. La prise en charge des victimes et le répression des auteurs des violences sexuelles ne sont pas efficacement réalisés ».

Toujours à ce propos, et parlant également des caractéristiques des auteurs et des victimes des VSBG, l'intervenant du jour remarque, outre ce constat, que « l'impunité et l'absence d'éducation en la matière limitent aus



22.12.2017

Adresse de Me Claver Tshizubu faite à l'intention des invités au plaidoyer

Il est important de prendre en compte la gravité des infractions des violences sexuelles sur la santé des victimes et appliquer correctement les peines prévues par la loi. Ceci, en vue d'assurer une prise en charge effective des victimes des violences sexuelles basées sur le Genre

si la production d'une masse critique des personnes acquises aux valeurs respectueuses des droits de la femme ». Ce qui laisse voir que l'absence de l'autorité de l'Etat constitue un facteur de découragement des acteurs engagés dans la lutte

contre les violences basées sur le Genre (VSBG) sur l'ensemble du territoire national. S'agissant des auteurs des infractions des violences, il est indiqué que ces derniers se retrouvent parmi les personnes ayant des liens de famille avec la victime et de celles qui sont revêtues de hauts grades dans l'Administration ou des qualités officielles dans les institutions. Et, comme il fallait s'y attendre, ces mêmes personnes continuent d'exercer la pression sur les autorités judiciaires et sur les victimes de ces infractions qui, parfois, acceptent de se taire en échange de certains avantages pécuniaires. C'est aussi dans ce contexte qu'il y a lieu de remarquer qu'au niveau des victimes qu'on enregistre l'absence d'une prise en charge judiciaire adéquate en leur faveur. Certains aspects, et non des moindres, s'imposent lorsqu'il faut parler de cette même prise en charge des victimes des VSBG.

SANRU Asbl met la presse congolaise devant ses responsabilités

LES responsables des organes de presse kinois ont été largement sensibilisés, à leur tour, mardi 19 décembre 2017 dernier, sur l'état des VSBG en RD Congo. A cet effet, ils ont été interpellés sur le véritable rôle qu'ils devraient jouer pour le changement des comportements des Congolais. Outre l'influence que ces organes de presse exercent sur la société, il leur a été demandé, avec insistance, de s'impliquer davantage dans la promotion du statut de la femme et de la jeune fille à travers leurs médias, et par conséquent, de s'investir massivement dans la lutte contre les VSBG.

En tant que quatrième pouvoir, la presse devra s'assurer qu'elle a un grand rôle à jouer dans ce combat au regard de sa puissante capacité à traquer les auteurs des violences sexuelles. Dans la même optique, la presse est appelée à dissuader les éventuels futurs auteurs de ces actes. « Les différents intervenants dans la lutte, quels que soient leurs domaines d'intervention, peuvent être la cible de la presse qui peut, à son tour, les sanctionner positivement ou négativement selon le sens de leurs comportements », remarque-t-on. Devant ce qu'il convient d'appeler fléau en RD Congo, Pr Barthelemy Kalambayi constate cependant que « bon nombre d'organes de presse (particulièrement

la population congolaise est servie dans le domaine de la sexualité par les médias à travers la musique de certaines vedettes de la chanson considérées comme leurs idoles.



Mme Paulette Kimuntu a pris part aux séances de plaidoyer

rement la presse audio-visuelle) diffusent, à la longueur des journées, des vidéos et des chansons qui ne valorisent pas la femme ».

Comme on le constate davantage dans la société congolaise, l'intervenant à la séance de plaidoyer note avec beaucoup de regret que « la femme est souvent présentée à moitié nue, qu'il s'agisse des spectacles musicaux ou théâtraux que dans des spots publicitaires. Les questions liées aux

VSBG ne sont que peu ou pas abordées dans la presse congolaise. Les quelques aspects dont la presse essaie d'aborder se rapportent à la sexualité des adultes dans les couples ». Bien au delà des émissions assez classiques, la population congolaise est servie dans le domaine de la sexualité par les médias à travers la musique de certaines vedettes de la chanson considérées comme leurs idoles

Ces derniers recourent à un jargon ou à des codes qui ne peuvent être décodés que par les initiés en ce qui concerne la sexualité.

De ce fait, si certains chanteurs invitent les jeunes à faire usage du condom dans leurs rapports sexuels, d'autres, par contre, s'attaquent sournoisement au préservatif dans leurs chansons et cris de danse. C'est le cas des cris de danse tels que « Kotsho Kotsho » qui appellent les jeunes garçons à éviter des rapports sexuels avec des jolies filles car, leur beauté peut cacher le statut séropositif de certaines d'entre elles. En revanche, le cri de danse « Etutana, etutana yango na yango » invite les partenaires à éviter des rapports sexuels avec le condom laissant les deux organes génitaux de copulation se frotter directement sans obstacle.

Considérant que les VSBG sont les produits des attitudes et pratiques qui ne respectent pas les droits de l'homme, les organisateurs de ce plaidoyer, SANRU Asbl et la Division provinciale du Genre/Kinshasa, soulignent en même temps que « ces attitudes et pratiques sont pour leur part des résultantes de la socialisation fondée sur des valeurs, us et coutumes qui violent les droits humains ». C'est à ce point que la presse est encouragée à diffuser les bonnes informations qui sont de nature à induire un changement des comportements.



Vibrant appel de Mme Paulette Kimuntu fait à tous les artistes sur le changement des mentalités

BON À SAVOIR

**Un Magazine avant-gardiste voué
à la cause de la société congolaise et plus
particulièrement au
changement des comportements**

Bureau

2 Av. LOMANDE, Q/ BASOKO
Réf. Rond-Point SAFRICAS Kinshasa/NGALIEMA

Les députés kinois instruits sur les multiples formes des VSBG



Attitude participative des députés provinciaux de Kinshasa au cours du plaidoyer

O n ne peut plus se leurrer. Les violences sexuelles et basées sur le Genre sévissent à Kinshasa. Le nombre assez important des cas rapportés concernent largement les viols. Les autres formes des violences sexuelles ne sont pas encore considérées par la plupart des habitants de la ville de Kinshasa comme des violations pures et simples des droits humains. Ce constat a été fait, vendredi 23 décembre 2017 dernier, devant un bon nombre de députés provinciaux (Commission socio-culturelle et Commission politique, administrative et juridique) de la ville de Kinshasa. Ces faits ont été relevés à l'occasion de la campagne organisée conjointement par la Division urbaine du Genre, de l'Enfant et de la Famille

et l'Asbl Soins de santé primaires en milieu rural (SANRU)

A cette occasion, les organisateurs du plaidoyer sur les VSBG attireraient l'attention des députés provinciaux de la ville de Kinshasa sur la vulnérabilité des femmes à cause de la persistance des violences sexuelles et basées sur le Genre et leur exposition au risque d'infection à VIH. Par cette démarche combien louable, la Division urbaine du Genre et SANRU Asbl cherchaient, à tout prix, à obtenir des députés, leur engagement dans la lutte pour la promotion du statut de la Femme congolaise ainsi que dans la lutte contre ces fléaux.

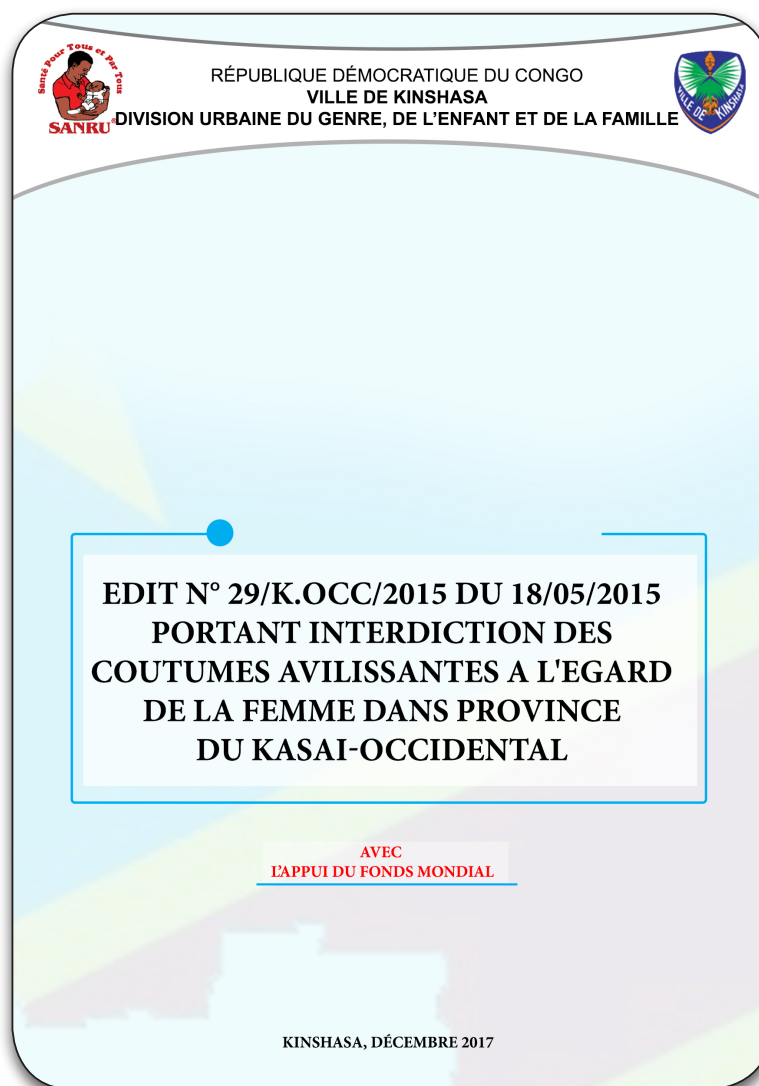
la Division urbaine du Genre et SANRU Asbl cherchaient, à tout prix, à obtenir des députés, leur engagement dans la lutte pour la promotion du statut de la Femme congolaise

SANRU Asbl dit non au mariage précoce et aux coutumes avilissantes

LA majeure préoccupation des Soins de santé primaires en milieu rural (SANRU Asbl) sur les droits de la femme congolaise a été mise en oeuvre, avec la promulgation d'un Edit y afférent par les députés provinciaux de l'ex-Kasaï-Occidental. Désormais, les coutumes avilissantes, autrefois appliquées, n'ont plus droit de cité dans cette partie de la RD Congo. En effet, l'Edit n°29/K.OCC/2015 du 18 mai 2015 portant interdiction des coutumes avilissantes à l'égard de la femme de l'ex-Kasaï-Occidental, qui supprime, de ce fait, toutes les coutumes qui freinaient encore l'épanouissement et la promotion de la femme, encourage, comme on le voit, la Kasaïenne à valoriser sa condition de femme. Poussés par une dynamique interne à l'Assemblée provinciale, les Députés provinciaux de l'actuel Kasaï-Central avaient, en 2015, eu le courage d'initier un Edit tendant à éliminer les coutumes avilissantes tant défendues par des personnes hostiles à l'émergence de la femme. Ces coutumes, qui ne peuvent nul-

lement être considérées comme des valeurs culturelles, constituent, à ces jours, des antivaleurs culturelles à proscrire, à tout prix, au Kasaï-Central. A ce sujet, sont prohibées actuellement au Kasaï, toute pratique coutumière tendant à la vie sexuelle en dehors de la famille ou de l'école, l'utilisation permanente de la jeune fille aux travaux ménagers, champêtres et autres activités susceptibles d'empêcher la scolarisation de la jeune fille. Sur le plan du mariage proprement

dit, l'Edit du 18 mai 2015 interdit strictement le traitement de la jeune femme comme objet sans considération ou comme propriété de son conjoint. Le mariage par rapt, le mariage par essai, le mariage par héritage de la veuve ou encore le détournement de l'héritage de la femme ou de la fille après le décès de son conjoint par l'un ou l'autre de ses parents sont aussi interdits. Tout comme l'auteur et les complices de ces différents types de mariages seront punis et exposés à des peines mentionnées à l'article 171 de la loi n°05/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais. Dans les faits, la signature de cet Edit a davantage encouragé quelques femmes de cette contrée à ester en justice lorsqu'il y a atteinte à leurs droits les plus légitimes définis dans cet Edit.



PUBLICATION

La sexualité des jeunes congolais hier et aujourd'hui

JADIS, dans presque toutes les sociétés africaines, la pratique de l'activité sexuelle était normalement réservée aux adultes. Ce qui voudrait dire, en d'autres termes, à toute personne qui n'était plus sous la tutelle d'un parent ou qui vivait en union, quel que soit son âge. Dans ces sociétés, l'entrée en union était autrefois le moment indiqué par les normes socio-culturelles pour entreprendre ladite activité sexuelle.

Contrairement à ce qui se passait jadis dans ce domaine, de nos jours, les enfants, les jeunes et les adultes sont tous engagés dans la pratique de l'activité sexuelle, à cause notamment de la dimi-

nution du contrôle social qui est amplifiée par le développement de la nouvelle technologie de l'information et de la communication, d'une part et de l'urbanisation galopante, en plus de la pauvreté de ménages, d'autre part. Les enfants et les jeunes n'attendent plus l'entrée en union pour expérimenter le premier rapport sexuel.

Cette situation est aussi due au faible ou au manque d'encadrement des enfants et des adolescents par les adultes à l'occasion de leur éveil sexuel qui a lieu autour de l'âge de 10 ans et au cours de l'adolescence (entre 14 et 17 ans). Ainsi, malgré le changement des contextes socio-économique et socio-culturel des sociétés congolaises, les

adultes d'aujourd'hui continuent de se référer aux valeurs qui prévalaient dans leurs sociétés lorsqu'ils étaient encore enfants ou jeunes. Pour eux, la sexualité continue d'être une question « tabou ». Une question ne peut pas être abordée entre les enfants, les jeunes et les parents, alors qu'en réalité, les jeunes que les adultes considèrent, à tort, comme d'éternels enfants ont déjà acquis une riche expérience sexuelle qui dépasse, parfois de loin celle que ces derniers avaient lorsqu'ils avaient l'âge actuel de leurs enfants. En réalité, qu'en est-il aujourd'hui de la sexualité à Kinshasa et ailleurs? ?

(AparaîtrechezCRESPOD).

Savez-vous que Les filles redoutent plus les grossesses que les IST ou le VIH dans leur vécu de la sexualité ?

L'option d'intégrer l'éducation à la sexualité dans le cours d'éducation à la vie a été levée en 2012 par le Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire de la RD Congo. Alors que ce processus peine à décoller. Les niveaux des compétences de vie des enfants se dégradent davantage. Or, d'après les données de l'enquête CAP réalisées par l'Université de Kinshasa dans quatre provinces de la RD Congo à la demande du Programme national santé de la reproduction des Adolescents, les adolescents (9-19 ans) ne redoutent que les grossesses (77 %) dans leur sexualité. Les autres risques sont peu redoutés. Il s'agit des IST (25 %), du VIH (39 %) et de la perte de la virginité (23 %).

(A paraître chez CRESPOD).

78 officines sur les 6.000 recensées à Kinshasa sont dans les normes

C'est plus étonnant! Plus inadmissible encore. Kabange Numbi, ancien ministre de la Santé publique, avait annoncé un chapelet des mesures qu'il avait qualifiées d'impopulaires mais ô combien salutaires devant la Chambre basse du Parlement. Déjà à cette époque, L'ancien ministre de la Santé avait même rassuré les élus de l'imminence d'un coup de balais dans le secteur tant à Kinshasa que dans l'arrière-pays. Tenez! Sur quelque 6.000 officines (pharmacies) recensées dans la capitale, 78 seulement sont dûment autorisées à fonctionner par les pouvoirs publics dont le ministère de la

Santé publique. Toutefois quelque 1.750 officines sont éligibles, moyennant la satisfaction à quelques normes réglementaires, pour prester valablement en RD Congo. Cependant, le ministre de la Santé indique que, selon les normes nationales en matière de pharmacies, " il faut une et une seule officine pour 10.000 personnes en RD Congo. Par conséquent, Kinshasa n'a besoin que de 1200 officines. Il ne se compte plus que par le bout de doigt les jours de ces «wenzephar » faisant office des "maisons" de vente des médicaments qui pullulent à Kinshasa... ». (Ministère de la Santé publique 2015).

Ce qu'il faudra savoir sur les soins bucco-dentaires

Pour avoir une bonne hygiène bucco-dentaire, les spécialistes préconisent une bonne brosse à dents à petite tête afin d'atteindre les dents de fond. Aussi recommandé pour ces mêmes soins bucco-dentaires, les poils de cette brosse à dent devraient être souples, pas trop durs, ni trop mous. Ils (ces spécialistes) conseillent, par ailleurs,

l'utilisation d'un dentifrice contenant du fluor et bien se brosser les dents. Consulter par année au moins deux fois le dentiste est aussi recommandé pour garder les dents en très bonne santé. Et lorsque vous avez des douleurs ou des maux de dents, n'hésitez pas de consulter directement un dentiste. A ce sujet, " il ne faut pas trop attendre et ne pas se soigner soi-même", rappellent les spécialistes.

Les étudiants de l'UNIKIN ignorent superbement l'existence de la Poste et ses services

Selon une étude effectuée par Pr Barthélemy Kalamбайi Banza auprès des 179 étudiants de la deuxième année de graduat en économie de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), seuls 6 étudiants sur 10 ont déjà entendu parler de la Poste. Sur l'ensemble de ceux qui en ont déjà

entendu parler, à peine la moitié a été capable de citer au moins un des services qu'offre la Poste. Par rapport à ces services, l'expédition des lettres est l'unique service qui a été indiqué par tous les étudiants comme étant le Service de la Poste. Sur les 51 étudiants qui ont cité ce service, seulement 7 avaient déjà envoyé une lettre par la Poste.

Incroyable pain SHOPRITE qui se vend à moins cher

Le pain de SHOPRITE est le meilleur pain de la ville de Kinshasa. Bon marché, il se conserve aussi longtemps. SHOPRITE est un supermarché qui fait la fierté de plus d'un Kinois à travers la ville de Kinshasa. SHOPRITE est un lieu bien indiqué pour l'achat de vos divers produits de consommation courante et autres. Ses rayons sont les mieux achalandés de la ville. Ils attirent de plus en plus la clientèle. Personne ne peut résister aux offres les plus attrayantes de

SHOPRITE. Riches ou pauvres, tout le monde se retrouve par rapport à ses prix défiant toute concurrence. Et, parmi les offres qui font courir toute la ville figure une gamme très variée de pains qu'on ne trouve nulle part dans la ville. Des pains bien prisés par les Kinois tant par la qualité que par le prix. Conservés à sec ou au frais, les pains coupés ou pains au lait de SHOPRITE résistent jusqu'à une semaine et peuvent être consommés sans regret. Personne ne peut émettre un moindre doute à ce propos. Sa qualité s'impose... Et son prix également.



FOOD MARKET

**UNE ENSEIGNE CONGOLAISE
AU SERVICE DES KINOIS**

**Des rayons bien achalandés,
diversité de produits, le tout pour le bien- être des Kinois**

**Retrouvez les meilleurs produits qui vous tentent
dans les super - marchés FOOD MARKET des**

**Huileries, Kintambo – Magasin,
Lemba - Super,
Masina Sans- Fil (Quartier I)**